



MONTRODAT

Le Bulletin d'Information de la Municipalité

N°120 de mars avril 2019

INFOS

07 AVRIL 2019

11ème édition du VÉTATHLON



Vous pouvez retrouver ce bulletin en couleurs et des informations complémentaires sur le site

Internet : www.montrodât.fr

Téléphone : 04 66 32 10 68

Fax : 04 66 32 45 36

Courriel: mairie.montrodât@wanadoo.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17h

Les vœux 2019 de la municipalité



Samedi 19 janvier, Monsieur le maire en présence de Pierre Morel député de notre département, Patricia Brémond et Henri Boyer conseillers départementaux, plusieurs maires et adjoints des communes de la communauté de communes du Gévaudan, et de son conseil municipal a présenté les vœux de la municipalité aux quelques 120 personnes présentes à la salle polyvalente.

L'objectif de ce traditionnel rendez-vous était, comme chaque année, non seulement de faire le bilan de l'année qui vient de s'achever, d'informer la population des projets à venir mais également de créer un moment de rencontre et de convivialité autour d'un apéritif de qualité préparé, cette année, par le bar restaurant du village.

Dimanche 7 avril 11^{ème} édition du Vétathlon : programme de la journée

8H RANDO PEDESTRE

9H NOUVEAUTÉ : RANDO VTT et VTT ELECTRIQUE

9H30 VETA KIDS

14H VETATHLON

18H REMISE des PRIX

INSCRIPTIONS et INFORMATIONS sur le site :

www.trekandbike.fr

Opération prévention et réduction des déchets à l'école Inauguration de la plateforme de compostage

Les Communautés de Communes du Gévaudan et d'Aubrac Lot Causse Tarn se sont engagées dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Dans ce cadre, un plan d'actions a été élaboré et l'une des actions phares consiste à développer la pratique du compostage en collectif notamment au sein des établissements scolaires.

Le PLPD Sud Aubrac Gévaudan nous accompagne dans cette démarche via :

- La réalisation d'un diagnostic (pesées des bios déchets)
- Des animations pour sensibiliser le personnel et les élèves à la pratique du compostage
- L'Installation des équipements nécessaires (composteurs, bio-seaux)

Depuis le mois de janvier les enseignantes des classes élémentaires de notre école se sont engagées dans cette opération. Mlle Julie Huynh de la CCG du Gévaudan, animatrice du projet, est intervenue dans les classes élémentaires afin de sensibiliser les élèves ; notre cuisinière, Mme Maurin, participe activement au compostage sélectif des bio déchets des repas. La plateforme de compostage a été réalisée par les employés de voirie à l'arrière du bâtiment.

Je composte, tu compostes, il (elle) composte, nous.....



Carnaval à l'école des Chazelles.



Vendredi 22 février 2019, sous un magnifique ciel bleu et un soleil éblouissant, plus de cent enfants déguisés ont défilé dans les rues de Montrodât, au son des boîtes de conserve décorées et de divers instruments fabriqués.

Le thème des 4 saisons a été représenté par de nombreux bonhommes de neige, soleils, tenues de plage, fleurs et jardiniers et même quelques adultes ont joué le jeu des déguisements. Les enfants ont pu danser des farandoles et jouer dans la cour, avant de se régaler de crêpes et de se rafraîchir de jus de fruits !

Merci à tous ces joyeux participants et à l'année prochaine !

Le Football Club de MONTRODAT : Remise des maillots



A l'occasion de la remise de tenues par « Sport 2000 MENDE », plusieurs membres étaient présents pour un moment convivial autour d'un apéritif dînatoire. Nous remercions les nombreux sponsors présents ainsi que les autres qui n'ont pas pu se joindre à nous hier soir. Également des remerciements à Monsieur ANDRÉ Rémi maire de Montrodats et Christophe Grenier responsable des sports du complexe Euro méditerranéen présents ! Sans oublier les jeunes du CEM toujours présents pour les matchs et lors de ces moments partagés avec les joueurs du FC Montrodats et ses dirigeants !

Les PITCHOUNETS du GÉVAUDAN

« Nous organisons notre bourse aux jouets annuelle le dimanche 31 mars à la polyvalente de Montrodats »

Vous avez des placards à vider ? Profitez-en ! Prenez une place ou deux et venez nous rejoindre !

Demandez votre document d'inscription sur l'adresse mail des pitchounets du Gévaudan ou sur Messenger et réservez votre place !

À très bientôt »

Le bureau des pitchounets

lespitchounetsdugevaudan@gmail.com par téléphone 06 70 10 94 30

VOTRE ATTENTION ! 2 informations très importantes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes lance une alerte, concernant une décision prise par le Conseil Communautaire, selon laquelle l'eau potable sera partiellement coupée pendant 3 jours les **7, 8 et 9 avril 2019**.

La raison : une baisse importante au niveau de la production. En conséquence : « pendant toute la période concernée les lessives sont interdites mais ce n'est pas tout : les douches ne doivent pas dépasser deux minutes, pas de bain évidemment, avoir la main légère sur le robinet, ne tirer la chasse d'eau qu'une fois par jour, se brosser les dents seulement le matin », telles sont les diverses recommandations de la CCG.

ÉCOLE

Suite à une erreur de calcul dans le calendrier scolaire, la fin d'année scolaire 2018/2019 prévue initialement dans le primaire le 5 juillet 2019 est reportée au **mardi 9 juillet**.

26 mai 2019 : Les élections européennes

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront **le 26 mai 2019 afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen.**

Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales. La France bénéficie de **79 sièges**, soit cinq de plus que lors de la législature précédente.

Organisation des élections

Un seul tour de scrutin

Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel** direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour.

Proportionnelle

Les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Une seule circonscription nationale

Les français sont appelés à voter pour élire leurs députés au Parlement européen. Chaque formation conduira une seule liste nationale pour tout le territoire français.

(Pour rappel, en 2004, 2009 et 2014, les candidats étaient répartis entre 8 grandes régions de France.)

Répartition des sièges

Les sièges sont répartis entre les listes réunissant plus de 5 % des suffrages exprimés.

Nombre de sièges

Le nombre de sièges attribués à la France au Parlement européen sera de **79**

Mandat des députés

Les députés sont élus au Parlement européen pour un mandat de **5 ans**.

Conditions de vote

Pour pouvoir voter aux européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune. **La date limite d'inscription pour les élections du mois de mai est fixée au 31 mars 2019.**

Pourront voter aux européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ne pourront pas voter.

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Dans certaines grandes villes (Paris, Marseille, Lyon...), les bureaux de vote fermeront à 20h.

Voter par procuration

Si vous ne pourrez pas vous rendre à votre bureau de vote le 26 mai vous pouvez toujours voter par procuration.

Vote blanc

Les européennes de mai 2014 étaient les premières élections françaises au cours desquelles le vote blanc était comptabilisé. **Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019.**

Etat civil 2018 rectificatif (oubli)

Décès le 4 juillet 2018 de AMOUROUX Josette

CONSEIL MUNICIPAL Séance N°55 du 11 février 2019

Absents ayant donné procuration : Condi Michel ; Gouny Jean-Claude ; Porte Marie-Christine

Absents : Andrieu Fabien ; Catalano Joseph ; Martin Sonia ; Terrisson Patricia

Secrétaire de séance : Monique Domeizel

- Adhésion au service d'instruction des autorisations des droits du sol du PETR.
- Echange terrain Buffier
- Délégation de signature pour l'acte de transfert des biens du CCAS.

Adhésion au service d'instruction des autorisations des droits du sol du PETR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conséquences de la loi ALUR promulguée le 24 mars 2014 et mettant fin à la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme au 1^{er} juillet 2015 pour les communes possédant un document d'urbanisme appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants. Depuis le 1^{er} juillet 2015 la commune de Montrodat instruit elle-même ses demandes d'autorisations des droits du sol (CU, PC, DP).

Il rappelle que la commune de Montrodat est concernée par cette réforme puisqu'elle fait partie- depuis le 1^{er} janvier 2017 - d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, suite du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, et qu'elle possède sur son territoire un document d'urbanisme carte communale adoptée le 21/07/2003.

Il informe le conseil qu'un tel service nécessite des moyens humains et financiers que la collectivité ne peut assumer seule. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère propose un service d'instruction des autorisations d'urbanisme auquel la commune pourrait adhérer.

Cette possibilité offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers de plusieurs collectivités permettant ainsi des économies substantielles pour chacune d'entre elle.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le PETR dont il souligne les points déterminants :

Adhésion de 5 ans. Coût évalué à 8 053.70 € pour 2019. Répartition des coûts. Répartition des différentes tâches revenant à la commune et au service instructeur...

Vote : Pour à l'unanimité

Echange terrain Buffier

Monsieur BUFFIER Philippe étant partie prenante dans cette délibération quitte la salle de réunion.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur BUFFIER Philippe de l'échange des parcelles suivantes : Un document d'arpentage a été dressé et signé à la demande de Monsieur le Maire et de Monsieur BUFFIER le 20/12/18.

Parcelles appartenant à Monsieur BUFFIER Philippe.

C 749 pour une surface de 48 ca

C 751 pour une surface de 1 a 97 ca

C 753 pour une surface de 27 ca

Soit au total : **2 a 72 ca**

Parcelle appartenant au domaine public de la commune :

C 755 pour une surface de **2 a 22 ca.**

Le conseil municipal après délibération autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

Commander et signer le document d'arpentage, régler 50 % des frais induits par cet acte.

Fixe le montant de l'échange à 150€.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et s'engage à régler 50%

Des frais de cet acte.

Vote : Pour à l'unanimité

Désignation des personnes habilitées à signer l'acte de transfert des biens du CCAS

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 31/12/17 du centre communal d'action sociale mais aussi celle de la commune du 12/06/18 ayant pour objet la dissolution du CCAS et le transfert des biens propres à la commune.

En conséquence à ce stade il convient de dresser l'acte administratif rédigé par le service administratif de la commune pour le transfert des biens propres du CCAS vers la commune.

Monsieur le Maire étant le rédacteur de l'acte de transfert des biens il ne peut être ni « le cessionnaire » ni « le bénéficiaire ».

En conséquence il convient de désigner pour la partie « Le Bénéficiaire » (la commune) un élu. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur GOUNY Jean-Claude habilité à représenter la commune.

Pour le Centre communal d'action sociale dit « le cessionnaire » Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur MARTIN Jean-Luc membre de l'ancien CCAS habilité à le représenter.

Vote : Pour à l'unanimité

MONTRODAT INFOS est édité par la Municipalité de Montrodat

Directeur de la publication Rémi ANDRÉ

Responsable de la rédaction Jean-Claude GOUNY

Dépôt légal mars 2019